

## Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 25 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GANTIER François, Maire

### Etaient présents :

François GANTIER, Agnès BAUGE, Patrik WATEL, Didier CRETOT, Jocelyne COQUEREL, Claude SEUVREY, Véronique MITATRE, Emeric JEANNE, Claire MOURAUD, Michel HERVIEU, Brigitte BOULAT, Jean-Luc TANQUEREL, Joël TOUPET, Jean-Pascal LECOQ, Denis GANTIER, Brigitte RAMETTE.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés :

Nadine MAROLLEAU, Thérèse SERPENTINI, Joël DECTOT, Xavier COQUEREL, Catherine RAMETTE, Amélie EL AMRAOUI, Yann MOUSTER.

### Pouvoirs :

Nadine MAROLLEAU à Patrik WATEL,  
Thérèse SERPENTINI à Jocelyne COQUEREL,  
Joël DECTOT à Claude SEUVREY,  
Xavier COQUEREL à François GANTIER.

Véronique MITATRE a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février dernier est adopté à l'unanimité.

### 1. Vote du Compte Administratif 2018 et approbation du Compte de Gestion 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2018.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

#### BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	2.938.260,70 €
<b>Total</b>	<b>2.938.262,70 €</b>
Recettes de fonctionnement	3.283.728,68 €
Excédent reporté	121.796,18 €
<b>Total</b>	<b>3.405.524,86 €</b>
Excédent de fonctionnement	467.262,16 €

Dépenses d'investissement	525.310,96 €
<b>Total</b>	<b>525.310,96 €</b>

Recettes d'investissement	423.951,85 €
Excédent reporté	12.277,05 €
<b>Total</b>	<b>436.228,90 €</b>
Déficit d'investissement	- 89.082,06 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver dans un premier temps le Compte gestion de M. le Trésorier Municipal et par la suite le Compte Administratif 2018 de la collectivité.

Il est précisé que M. Le Maire sort de la salle pour le vote du Compte Administratif de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion 2018 du Trésorier,
- adopte le Compte Administratif 2018,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

## 2. Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit page suivante :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU</b> 31/12/2018	<b>467.262,16 €</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	
A la couverture d'autofinancement	115.812.62 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	223.269.44 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	128.180,10 €
Total affecté au c/1068	339.082,06 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme ci-dessus exposé.

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b><u>A Résultat de l'exercice</u></b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 345.465,98 €
<b><u>B Résultats antérieurs reportés</u></b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 121.796,18 €
<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</b>	+ 467.262,16 €
<b><u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u></b> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 89.082,06 €
<b><u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u></b> <b><u>Besoin de financement</u></b> <b><u>Excédent de financement</u></b>	- 26.730,56 €
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>115.812,62 €</b>

### 3. Budget Primitif 2019

Il est présenté aux élus les grandes lignes du budget 2019.

Le budget 2019 s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- Dépenses de fonctionnement :	3.380.968,00 €
- Recettes de fonctionnement :	3.380.968,00 €
- Dépenses d'investissement :	1.174.677,00 €
- Recettes d'investissement :	1.174.677,00 €

M. Le Maire présente les grandes lignes du budget qui s'inscrit dans la lignée des précédents. Certaines baisses apparaissent en dépenses de fonctionnement liées à la suppression des rythmes scolaires, à nos annuités d'emprunts ou encore une légère baisse de notre participation au SDIS. La participation à la Caisse des Ecoles baisse également liée à une meilleure perception des prestations de cantine.

Au niveau des recettes, le budget a été réalisé avec prudence par contre on note une hausse de nos contributions directes (Taxe d'habitation et Taxes Foncières) de plus de 32.000 € conséquence de nouvelles constructions sur la commune.

En investissement, c'est une enveloppe de près de 740.000 € qui sera réservée à différents travaux destinés au patrimoine communal :

- Poursuite de la réfection des toitures de l'école pour un montant de 83.000 € TTC avec une subvention du Conseil Départemental de l'Eure (21.500 €) et un fonds de concours de l'agglomération Evreux Portes de Normandie (21.500 €).
- Réfection de la toiture du complexe sportif pour 48.500 € TTC
- Réfection des volets roulants de la salle Gérard Philipe pour 10.000 € TTC

Afin d'améliorer l'efficacité de nos services techniques, il est également prévu le remplacement d'un véhicule benne par un plus performant et l'acquisition d'une brosse de désherbage adaptable à un tracteur qui devrait permettre un meilleur entretien de nos caniveaux.

Le projet le plus important de l'année consistera à l'aménagement des accotements de l'avenue Aristide Briand (RD.155) partie comprise entre les rues Sémard et Brossolette et la limite avec la commune de CAER-NORMANVILLE.

Il a été constaté que les cheminements piétons étaient peu aisés, voire dangereux à ce niveau, d'autant que de plus en plus d'habitants empruntent ce secteur pour se rendre dans les commerces qui se sont récemment créés. Ainsi un projet a pu être établi avec les services du Conseil Départemental de l'Eure pour réaliser un assainissement en traverse et des trottoirs par un busage du fossé. Le coût de ce projet est d'un peu plus de 300.000 € TTC avec des subventions du Conseil Départemental de l'Eure (40.000 €), au titre des amendes de police (10.000 €) et enfin de l'agglomération Evreux Portes de Normandie (69.000 €). Le solde sera financé par un emprunt de 150.000 €. Ces travaux devraient être réalisés à l'été prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2019 de la Commune.

#### 4. Vote des Taux d'imposition pour l'année 2019

Afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants de la commune, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux pour l'année 2019.

Ainsi le Conseil Municipal reconduit sa politique mise en place depuis de très nombreuses années de maintien des taux d'imposition.

Les taux votés pour l'année 2019 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,00 %
- Taxe Foncière Bâti : 28,00 %
- Taxe Foncière non Bâti : 52,80 %

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les taux ci-dessus.

#### 5. Vote des subventions aux associations

Il est rappelé que lors du Conseil Municipal du 11 février 2019, il avait été voté les subventions pour l'ALEGRA et pour l'USG afin de pouvoir leur accorder des avances.

En parallèle, les conventions de subventionnement ont été signées avec ces deux associations.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions accordées aux associations suivantes.

Les Amis de la Maladrerie ont sollicité une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un concert en fin d'année dans le cadre de leur anniversaire.

Bénéficiaire	2019
A O C P H S GRAVIGNY	750,00 €
ADEMINC ENFANTS INFIRMES	76,00 €
AIDES	152,00 €
AMICALE AGENTS COMMUNAUX	10 000,00 €
ALEGRA	98 900,00 €
AMICALE DE CHATEAUBRIAND	30,00 €
AMICALE LAIQUE	6 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS GRAVIGNY	600,00 €
APAJH	152,00 €
ARC LIGUE CONTRE CANCER	152,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE CES	229,00 €
Les Cartables de Gravigny	400,00 €
AVEDE	332,00 €
BANQUE ALIMENT. NORMANDE	457,00 €
BTP CFA MAURICE P VALETTE	390,00 €
CENTRE FORMATION VAL DE REUIL	650,00 €
Chambre des Métiers Calvados (apprentis)	0,00 €
COMIT DEPART PREVENT TOXI	200,00 €
COMITE DES FETES DE GRAVIGNY	16 000,00 €
COOP SCOLAIRE MATERNELLE	0,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE EVREUX	152,00 €
ECOLE PRIMAIRE LANGEVIN WALLON	10 900,00 €
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	152,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	160,00 €
GRAVIGNY MUSIQUE ET CULTURE	7 000,00 €
GUIDON D OR	1 500,00 €
Les Amis de la Maladrerie	1 000,00 €
LES JARDINS DU PERE HEBERT	400,00 €
LES PREMIERS PAS	400,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	152,00 €
MONUMENTS ET SITES	76,00 €
PAPILLONS BLANCS	229,00 €
PARALYSES DE FRANCE	76,00 €
PREVENTION ROUTIERE	0,00 €
SECOURS POPULAIRE LOCAL	4 500,00 €
SOUVENIR Français	150,00 €
SPA	610,00 €
TRANSFUSION SANGUINE	229,00 €

UNRPA	6 000,00 €
USG Comité Directeur	37 500,00 €
TOTAL	206 656,00 €
Non affecté	7 344,00 €
Total :	214.000,00

Les conseillers municipaux suivants, membres actifs d'associations ne prennent pas part au vote :

- Mme COQUEREL pour le Comité des Fêtes et l'AOCPHS
- M. SEUVREY pour les Anciens Combattants
- Mmes MOURAUD et RAMETTE Brigitte pour l'UNRPA
- Mme BAUGE et Mr CRETOT pour les Amis de la Maladrerie

Au total c'est une somme de 214.000 € qui est réservée aux associations locales.

Une somme de 7344 € est inscrite en subventions non affectées et sera éventuellement attribuée en cours d'année après vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'attribution des subventions présentées ci-dessus.

#### 6. Attribution d'indemnité du Receveur municipal

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, décide, à la majorité (1 contre) :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Henri RUFFE, Receveur municipal à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter de la même date.

#### 7. Modification du Tableau des emplois communaux

Afin de réorganiser le fonctionnement des services administratifs et d'anticiper des départs en retraite, M. Le Maire indique qu'il serait nécessaire de recruter un agent dédié à l'Etat civil, Elections et Affaires Générales, missions qui nécessitent une grande technicité.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, un poste d'adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, titulaire à temps complet.

Ce recrutement se fera sur mutation d'une autre collectivité.

#### 8. Convention avec l'agglomération pour l'entretien, le contrôle des appareils publics de lutte contre l'incendie

La commune dispose sur son territoire de 57 poteaux incendie destinés à assurer la défense incendie sur le territoire communal. En application du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'incendie (RDDECI) approuvé par M. Le Préfet de l'Eure le 1<sup>er</sup> mars 2017, un certain nombre d'obligations incombent aux mairies pour le contrôle des pressions et pour l'entretien de ce réseau.

En cas de manquement ou de défaillance, la responsabilité de la commune pourrait être engagée.

Ainsi, lors de la conférence des maires de l'agglomération du 10 octobre 2018, il a été acté le choix de créer un service commun de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le nombre de points contrôlés annuellement sera de 1/3 du parc soit une vingtaine par an.

Le coût de cette prestation a été fixé à 139 € par hydrants, soit un coût annuel d'environ 3.000 €.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de se prononcer sur la convention annexée à la présente délibération et d'autoriser M. Le Maire à la signer.

#### 9. Modification des horaires des écoles

Madame BAUGE indique que le Conseil d'Ecole qui s'est réuni le mardi 12 mars a sollicité une modification des horaires du groupe scolaire à la prochaine rentrée.

Différents motifs sont évoqués par les enseignants et les parents d'élèves : meilleure fréquentation aux APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), meilleure assiduité, temps de repas augmenté ...

Certains élus se montrent réservés et craignent que la concordance des heures d'ouverture avec celles du collège accroissent les difficultés de circulation à 8H30.

Les horaires proposés seraient les suivants :

Lundi	08H30 – 11H45	13H45 – 16H30
-------	---------------	---------------

Mardi	08H30 – 11H45	13H45 – 16H30
Jeudi	08H30 – 11H45	13H45 – 16H30
Vendredi	08H30 – 11H45	13H45 – 16H30

Après discussion, le Conseil Municipal approuve les horaires proposés et autorise Monsieur le Maire, à la majorité (7 abstentions-1 contre), à transmettre à M. L'Inspecteur d'Académie ces derniers pour décision définitive.

Questions et Informations diverses :

- Mme COQUEREL indique qu'un concours des Maisons Fleuries sera organisée sur la commune et elle sollicite ses collègues pour la distribution des coupons d'inscription. Le passage de la commission est prévu courant mai, passage avancé par rapport aux précédents concours.
- M. Le Maire indique qu'un projet existe dans les locaux de l'ancien restaurant chinois situé Avenue Aristide Briand. En effet il a reçu le nouvel acquéreur qui a déposé un dossier de permis de construire pour la réalisation d'un commerce de charcutier traiteur, fromages, vins et primeurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40.